



Paris, le 31 juillet 2020

## **/ COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE /**

### **L'AMF condamne fermement les agressions envers les maires et les élus municipaux**

Depuis début juillet 2020, cinq nouvelles et violentes agressions d'élus municipaux se sont produites en France.

Cela ne peut être accepté et l'AMF condamne fermement tous ces actes, qui illustrent, malheureusement, le climat d'insécurité auxquels sont confrontés les élus municipaux dans l'exercice de leurs fonctions. Il s'agit, à chaque fois d'une véritable atteinte à nos valeurs démocratiques et républicaines.

L'AMF exige qu'une réponse pénale soit systématiquement apportée à l'encontre des auteurs de tels méfaits et réitère sa disponibilité afin de participer aux côtés de l'Etat et des autres acteurs institutionnels, à l'élaboration rapide de mesures visant à conforter l'autorité des élus représentants, parce que désignés démocratiquement, le peuple français.

En outre, nous nous tenons à disposition du ministre de la Justice afin que l'ensemble de la chaîne judiciaire, soit véritablement sensibilisé à la réalité des épreuves rencontrées par les élus municipaux, dont certains, rappelons-le, interviennent au quotidien, parce qu'ils sont officiers de police judiciaire, en qualité d'auxiliaires de justice.

#### **Contacts presse**

**Marie-Hélène GALIN**  
Tél. 01 44 18 13 59  
[marie-helene.galin@amf.asso.fr](mailto:marie-helene.galin@amf.asso.fr)

**Thomas OBERLE**  
Tél. 01 44 18 51 91  
[thomas.oberle@amf.asso.fr](mailto:thomas.oberle@amf.asso.fr)